

# Site NATURA 2000

## Havre de Saint-Germain-sur-Ay et landes de Lessay

FICHE TECHNIQUE N° 3

UN CORRIDOR DE LANDES OUVERTES AU SEIN DES LANDES BOISÉES



### La lande boisée, un paysage récent dans les landes de Lessay

Les landes de Lessay ont connu des périodes d'alternance entre milieux boisés et milieux ouverts. C'est en 1943, qu'un arrêté ministériel crée le secteur de reboisement dit de « Lessay ». Cette plantation a profondément changé le paysage. Sous les pins, on retrouve encore des espèces typiques des landes comme la molinie et la bruyère. Ces boisements constituent, pour la plupart, les forêts communales du secteur de Lessay. Elles sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) conformément aux aménagements forestiers approuvés (2009/2028). On compte actuellement 840 ha de forêts communales (Créances, La Feuillie, Pirou, Saint-Patrice-de-Claims, Cartot, le Haut-Bois, la Montagne) et une forêt domaniale de 41 ha (Vesly).



[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

### POURQUOI CRÉER UN RÉSEAU DE MILIEUX OUVERTS AU SEIN DE CES LANDES BOISÉES ?

On trouve dans les clairières et les pare-feux des landes boisées, des milieux à forte valeur patrimoniale (landes, tourbières et mares). Ces secteurs abritent une faune et une flore remarquables comme la Drosera à feuilles intermédiaires, le Rhynchospora fauve, la Spiranthe d'été, le Triton marbré ou encore



*Drosera à feuilles intermédiaires*



*Azuré des Mouillères*

l'Azuré des mouillères. Or, ces milieux ne sont pas toujours reliés les uns aux autres. Il en résulte un isolement de ces espèces qui risquent à terme de s'éteindre faute de brassage génétique.



*Pare-feux à Saint-Patrice-de-Claims*

comme le prévoit le document d'objectifs, a pour but d'établir les connexions indispensables à la préservation de la biodiversité de ces milieux ouverts.



La création d'un **réseau continu** et **fonctionnel** de clairières et de pare-feux au sein de landes boisées,

## ASPECTS REGLEMENTAIRES

- L'abattage ne peut pas être financé par un contrat Natura 2000 si les coupes sont destinées à la vente. Le contrat peut cependant financer des travaux post-abattage (rognage de souche, broyage de la végétation...) favorables à la biodiversité.
- Dès lors que l'état boisé est remis en cause, une autorisation de défrichement doit être déposée au préalable auprès de la préfecture.
- Dans les Espaces Boisés Classés (EBC), tout défrichement est interdit. La création de clairières et/ou de corridors n'est donc pas possible dans les landes boisées classées « EBC ».

## LES PARTENAIRES

Pour développer et entretenir ce « réseau de landes ouvertes », le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin - structure animatrice - et le CPIE du Cotentin - opérateur associé - travaillent en collaboration avec plusieurs partenaires.

	Forêts communales	Forêts domaniales	Forêt privées
<b>Propriétaire</b>	<b>Communes</b> Les communes valident le plan d'aménagement forestier rédigé par l'ONF ainsi que le choix des prestataires pour les travaux d'abattage. Elles perçoivent la quasi-totalité des recettes générées par les coupes.	<b>Etat</b>	<b>Le propriétaire</b> Sont éligibles aux contrats Natura 2000, les forêts privées dotées d'un plan simple de gestion ou susceptibles d'en souscrire un dans les 3 ans.
<b>Gestionnaire</b>	<b>Office Nationale des Forêts</b> C'est le gestionnaire attitré pour le compte des communes ou de l'Etat (rédaction du plan d'aménagement forestier, organisation des coupes, surveillance ...). Il participe également à l'élaboration des contrats Natura 2000, rédige les plans de gestion des Réserves Biologiques Dirigées.		Propriétaires, coopératives, experts et gestionnaires forestiers
<b>Autres partenaires</b>	<b>Communauté de communes du Canton de Lessay</b> Assure l'entretien des équipements de loisirs (parking, chemins de randonnées), prévient les risques d'incendies (entretien de 38 km de pare-feux), participe à l'élaboration de contrats Natura 2000, les signe (maître d'ouvrage).		<b>Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)</b> Oriente et développe la gestion des bois, forêts et terrains à boiser des particuliers.

## EXEMPLES DE TRAVAUX FINANCÉS PAR DES CONTRATS NATURA 2000

### Contrat Natura 2000 sur la Réserve Biologique Dirigée (RBD) de la forêt communale de Pirou

La communauté de communes du canton de Lessay a signé en 2010 un contrat Natura 2000 visant à créer un réseau continu de clairières reliées par des corridors au sein de la RBD de la mare de Sursat.



#### Pour en savoir + :

Parc des Marais : Nicolas FILLLOL - 02 33 71 61 90  
CPIE du Cotentin : Maïwenn LEREST - 02 33 46 37 06  
[www.cpiecotentin.com](http://www.cpiecotentin.com), rubrique études et conseil

### Contrats Natura 2000 sur la Forêt communale de La Feuillie

L'une des actions inscrites aux contrats signés par la communauté de communes du canton de Lessay en 2007 et 2012 est l'entretien des pare-feux par fauche mécanique avec exportation. Cette fauche est réalisée à partir d'octobre pour permettre à l'Azuré des Mouillères d'accomplir son cycle de vie. Afin de diversifier les hauteurs de végétation favorables à la faune, elle est effectuée soit par bandes alternées soit en laissant une bande non fauchée au centre des pare-feux.



Dépot légal à parution : janvier 2010. Tirage : 1500 ex. - Directeur de publication : Rolande BRÉCY  
© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin. Crédit photo : © CPIE du Cotentin; L. Picard, GRECIA.  
Image éditée : extrait de « La lande de Lessay de B. d'Aureville à L. Beuve » Michel Pinel.



Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales.  
Imprimerie ANQUETIL à Condé-sur-Noireau

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Siège administratif - 17 rue de Cantepie - 50500 LES VEYS

Tél. 02 33 71 61 90 – Fax. 02 33 71 61 91 - [info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:info@parc-cotentin-bessin.fr) - [www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

